

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 2 octobre 2017

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017**

**2017 DAC 552** Subvention (5.000 euros) et convention avec l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 septembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales et de l'autoriser à signer une convention avec cet organisme ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Article 2 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 190-198, Avenue de France 75244 Paris cedex 13. 186369 / 2017-06847.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, nature 20421, rubrique 323, ligne VE40006, AP 17-03870, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**